

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Etude pédologique de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents
11546

MAITRE D'OUVRAGE

Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

LIEU / DATE DE REUNION

Nesle-Normandeuse / 18 Juillet 2012

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte-rendu n°3 / S. LEPLUS / 31 juillet 2012

PRESENCES ET DIFFUSION

REPRESENTANTS	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Institution interdépartementale de la Bresle (EPTB)			
Mme Marie Françoise GAOUYER	Présidente	x	
M. Jean-Philippe BILLARD	Directeur	x	
CLE du SAGE de la vallée de la Bresle			
M. le Président représenté par Mme Magali BERNIZET	Animatrice SAGE	x	
Communautés de communes			
	CDC Aumale/ Mme la Présidente ou son représentant		x
M. Christian ROUSSEL	CDC Blangy sur Bresle / Président	x	
M. Jean-Claude DAVERGNE	CDC Bresle Maritime/ Vice-Président	x	
Mme Lauranne GRONDIN	CDC Sud Ouest Amienois / représentant le Président DESFOSSES	x	
	CDC Yères et Plateaux/ Vice-Président		x
	CDC de la Région d'Oisement/ M. le Président ou son représentant		x
	CDC de la Picardie Verte/ M. le Président ou son représentant		x
	CDC du Vimeu Industriel/ M. le Président ou son représentant		x
Chambres d'Agriculture			
Mme Florence GEROUARD	Seine Maritime / Technicienne	x	
M. Ludovic CAUCHOIS	Somme / Elu représentant M. le Président	x	
	Oise / M. le Président ou son représentant		x
CCI Littoral Normand-Picard			
Mme Ségolène LATHUILE	Technicienne	x	
M. Dominique HUCHER	Elu	x	
Fédérations départementales des chasseurs			
	Seine-Maritime / M. le Président ou son représentant		x
	Oise / M. le Président ou son représentant		x

REPRESENTANTS	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
M. Alex PION	Somme / Elu	x	
Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux (FDPPMA)			
M. Ancinel MARTIN	Seine-Maritime / Elu	x	
	Somme / M. le Président ou son représentant		x
	Oise / M. le Président ou son représentant		x
Syndicat Intercommunal d'aménagement			
	Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse / M. le Président ou son représentant		x
	Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger / M. le Président ou son représentant		x
ASA de la Bresle			
M. Gérard CHAIDRON	Président	x	
Conservatoire			
	CREN de Picardie / M. le Président ou son représentant		x
M. Emmanuel VOCHLET	CREN de Haute Normandie / Technicien	x	
M. Aurélien NORAZ	CREN de Haute Normandie / Technicien	x	
	CNB Bailleul Anienne Picardie / M. le Président ou son représentant		x
	Conservatoire du littoral - Délégation rivages de Normandie / M. le Président		x
DREAL			
M. Stéphane LUCAS	DREAL Haute Normandie / Technicien	x	
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie / Technicien	x	
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)			
M. Luc BABKA	SD76	x	
UNICEM			
Dominique HUCHER	UNICEM Picardie / Elu	x	
	UNICEM Haute-Normandie / M. le Président ou son représentant		x
Réseau Ferré de France			
	Délégation Haute-Normandie / M. le Président ou son représentant		x
Conseil Régional			
	Haute-Normandie / M. le Président ou son représentant		x
	Picardie / M. le Président ou son représentant		x
Conseil Général			
Mme Stéphanie GILARD	Oise / représentant M. le Président	x	
	Seine Maritime / M. le Président ou son représentant		x
	Somme / M. le Président ou son représentant		
Agence de l'eau			
	Seine Normandie / M. le Directeur ou son représentant		x
DDTM			
	DDTM de l'Oise / M. le Directeur ou son représentant		x
	DDTM de la Seine-Maritime / M. le Directeur ou son représentant		x
	DDTM de la Somme / M. le Directeur ou son représentant		x
SOCIETE SCE			
M. Gilles WAROT	Chef de projet gilles.warot@sce.fr	x	
M. Samuel LEPLUS	Pédologue samuel.leplus@sce.fr	x	

SCE est missionnée par l'EPTB Bresle pour la réalisation de l'étude **pédologique de délimitation des zones humides sur le bassin versant de la Bresle**. Cette étude vient compléter la délimitation des zones humides à partir du critère végétation réalisée par les DREAL Picardie et Haute Normandie.

Lors de la réunion de lancement du 05 décembre 2011 la méthodologie de prospection a été présentée par SCE puis validée par le COPIL. Ultérieurement, lors de la réunion 13 janvier 2012 les résultats de la prospection sur les différents secteurs test ont été exposés par SCE.

La présente réunion a pour objectif la présentation des résultats de l'étude de délimitation des zones humides à partir du critère pédologique ainsi que la synthèse avec les études de délimitation des zones humides à partir du critère botanique.

L'exposé de la présente réunion est effectué par Gilles WAROT et Samuel LEPLUS, du bureau d'études SCE, sur la base de diapositives jointes en annexe.

Cette présentation et la discussion qui s'en est suivie sont synthétisées ci-après.

SCE rappelle succinctement la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude :

- Définition d'une enveloppe de prospection d'environ 1600 ha à partir des critères suivants:
 - Synthèse des études de délimitation à partir du critère botanique réalisées par les DREAL Picardie et Haute-Normandie
 - Délimitation des sols potentiellement hydromorphes (géologie, topographie/hydrographie...)
 - Réalisation d'une phase de test
 - Exclusion des zones urbanisées denses
- Répartition organisée des sondages pédologiques (logique liée au pédopaysage, notion de transect perpendiculaire au talweg pour encadrer la limite...)
- Utilisation d'outils de géo-localisation et de gestion de données (tablette PC avec GPS incorporé)

SCE présente les résultats de la prospection pédologique :

Au cours de l'étude, 1702 points de sondages ont été réalisés dont 987 sondages principaux (jusqu'à 1.2m de profondeur) et 715 sondages d'appoint soit une moyenne de **plus d'un sondage par hectare prospecté**. Cette densité de sondage est en adéquation avec l'échelle de représentation graphique au 1 : 10000 demandée.

Parmi ces sondages, 51% sont des sondages caractéristiques de zones humides dont la majorité correspond à des sondages comportant des traits rédoxiques. **787 hectares de zones humides ont été délimités à partir du critère pédologique** sur le bassin versant de la Bresle.

SCE illustre cette délimitation par une visualisation sur logiciel SIG après avoir présenté les différents poste de légende repris au sein des rendus cartographiques de l'étude.

SCE présente ensuite une synthèse de la délimitation des zones humides sur le bassin versant de la Bresle en intégrant les résultats des études basées sur le critère botanique aux résultats de l'étude pédologique. Ainsi, au total **1962 ha de zones humides** ont été délimités dont environ 60% à partir du critère végétation (1175 ha) et 40 % à partir du critère pédologique (787 ha). La surface de zones humides représente 2.6 % du bassin versant de la Bresle.

Ces zones humides se répartissent de la source à l'exutoire de la Bresle ainsi que sur les principaux affluents : Vimeuse, Liger, Méline, Ménillet ainsi que la Fontaine Saint-Pierre. Néanmoins on retrouve des discontinuités marquées localement, principalement au niveau des zones urbaines ou des sites d'extraction de sable et/ou granulats.

SCE rappelle les différents documents qui seront restitués à l'issue de l'étude, à savoir :

- Un atlas cartographique au 1/10 000, échelle de rendu et d'exploitation de l'étude
- Des cartes au 1/30 000 permettant d'avoir une vue générale de la zone étudiée
- Un rapport accompagnant les cartes
- Une base de données géographique comportant les couches suivantes :
- Sondages pédologiques principaux
 - Sondages pédologiques d'appoint
 - Zones humides avérées selon le critère pédologique
 - Zones humides avérées selon le critère botanique
 - Zones urbanisées non prospectables et contiguës aux zones humides
 - Zones non prospectables ou non caractérisables pour cause de site inaccessible ou anthropisé
- Un recueil de fiches descriptives de chacun des sondages principaux réalisés.

L'animatrice du SAGE Bresle ajoute qu'il est également demandé au sein du CCTP la réalisation d'une synthèse (type plaquette) pour permettre une diffusion synthétique des résultats aux acteurs locaux.

Enfin après avoir rappelé les chiffres clefs, SCE conclue la présentation en soulignant les applications possibles grâce à cette délimitation des zones humides au 1 : 10000 telles que l'identification des zones les plus menacées, les zones où l'intérêt écologique peut être renforcé...

A l'issue de la présentation une validation du travail réalisé a été demandée à l'assemblée par l'animatrice de du SAGE Bresle. L'EPTB Bresle accorde un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} Août 2012 aux membres du COPIL pour lui faire parvenir leurs éventuelles remarques.

Durant la présentation ainsi qu'à l'issue de celle-ci diverses discussions ont été engagées sur les points indiqués ci-après.

Divers représentants, notamment de la CCI ainsi que de l'UNICEM estiment que le temps entre l'envoi des documents et la réunion était trop court pour pouvoir apporter un retour de l'ensemble des professionnels qu'ils représentent. Mme la Présidente de l'EPTB Bresle rappelle que la date d'envoi des documents aux membres du COPIL a été réalisée plus de 3 semaines avant la date de la réunion. De plus, à ce sujet, l'animatrice du SAGE Bresle insiste sur le fait qu'une discussion peut avoir lieu sur les méthodes employées et sur les secteurs éventuellement oubliés mais qu'on ne peut contester les résultats des sondages basés sur des critères objectifs définis dans l'arrêté.

Lors de la visualisation des résultats sur le logiciel SIG, l'animatrice du SAGE Bresle ainsi que le Directeur de l'EPTB Bresle font la demande au bureau d'étude SCE d'indiquer plus précisément lorsqu'une extrapolation (basé sur les sondages alentours, la topographie) a été faite lors du tracé d'une zone humide à proximité d'un sondage non caractérisable (refus à faible profondeur ou secteur inaccessible). Le bureau d'étude s'engage à préciser cette démarche sur chacun des fiches de sondages concernés, sondages non caractérisable inclus dans une zone humide.

Une demande a été réalisée par le représentant de la Fédération des chasseurs (80) quant à la mise à disposition des informations au public par exemple sur la base du site Carmen (Cartographie du Ministère chargé de l'Environnement). Une diffusion des résultats est en effet nécessaire pour l'application de contraintes liées à la présence de zones humides pour la chasse (non utilisation de grenaille de plombs, agrainage limité...). L'animatrice du SAGE Bresle précise que, cette étude étant réalisé sur des fonds publics les informations seront bien entendu publiques. Les couches SIG de zones humides pourront être diffusées via internet, il n'est cependant pas garanti que les couches SIG relatives aux points de sondages soient diffusables de la même manière.

Les représentants des chambres d'agriculture de la Seine-Maritime et de la Somme s'interrogent sur les conséquences de cette étude sur l'exploitation du sol en zones humides. L'animatrice de l'EPTB Bresle ainsi que le représentant de l'ONEMA précisent que la législation relative aux zones humides n'est pas modifiée par cette étude. Il s'agit juste d'une étude de connaissance qui permettra de clarifier la localisation des zones humides au sein du territoire.

Une présentation des résultats à la CLE sera réalisée le **mercredi 5 Septembre 2012**.

Diapositives de la présentation de l'étude par SCE



ETUDE PEDOLOGIQUE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES DE LA BRESLE ET DE SES AFFLUENTS

Réunion de présentation des
résultats de l'étude

18 juillet 2012

Plan de la réunion

- Rappel succinct de la méthodologie
- Résultats de la prospection pédologique
- Bilan de la délimitation des zones humides sur la Bresle et ses affluents
- Documents restitués à la fin de l'étude et utilisation



RAPPEL SUCCINCT DE LA MÉTHODOLOGIE



Etape 1 : Définition d'une enveloppe de prospection

- Synthèse de la délimitation des zones humides à partir du critère végétation réalisée par les DREAL Picardie et Haute-Normandie.
- Délimitation des sols potentiellement hydromorphes à partir des données existantes :
 - Géologie
 - Topographie / hydrographie
 - Vallon sec, avec cours d'eau permanent ou semi-permanent
 - Vallon étroit ou vallon large...
 - Secteur à prospector d'après les études DREAL
 - ...
- Réalisation d'une phase de test
- Exclusion des zones urbanisées denses

Surface de prospection sur le bassin versant de la Bresle : environ 1600 ha



Etape 2 : Prospection de terrain

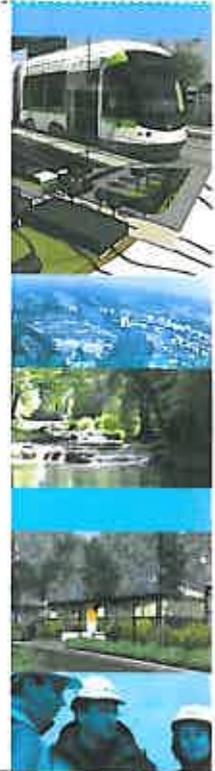
● Répartition organisée des sondages pédologiques

- Selon une logique liée au pédopaysage
- Dans l'objectif de cerner le plus précisément possible la limite de zone humide



Zone potentiellement humide

- Sondages principaux
- Sondage d'appoint



Etape 2 : Prospection de terrain

● Utilisation sur le terrain d'outils de géolocalisation et de gestion de données : Tablette PC avec GPS incorporé

• Support numérique permettant un chargement du SIG complet

- SCAN 25 (courbe de niveau...)
- Orthophotoplan
- Enveloppe de prospection
- Zones humides suivant le critère botanique

• Développement d'un applicatif spécifique à la mission

- Enregistrement de la position GPS de l'opérateur (traçabilité)
- Tracé de la limite de la zone humide sur le terrain
- Renseignement de la fiche de sondage



RÉSULTATS DE LA PROSPECTION PÉDOLOGIQUE

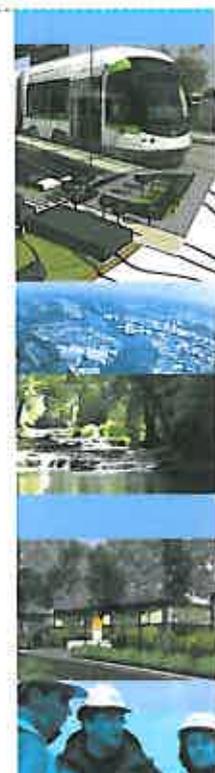


Bilan des sondages réalisés

- Nombre de sondages réalisés :
 - 987 sondages principaux
 - 715 sondages d'appoint } 1702 points de sondages
- Surface totale pré-localisée
 - 1600 ha

Au sein de l'enveloppe de pré-localisation :

• Plus d' 1 sondage par hectare



Bilan des sondages réalisés

- Sondages principaux caractéristiques de zones humides :

	Sondages comportant des traits rédoxiques uniquement	Sondages comportant des traits réductiques	Sondages comportant un horizon histique
548	356	170	22

- Sondages d'appoint caractéristiques de zones humides

• **322 sondages**

• 870 sondages caractéristiques de zones humides
 • Soit 51% du nombre total de sondages réalisés



Délimitation des zones humides selon le critère pédologique

- 787 ha de zones humides délimitées suivant le critère pédologique

- Visualisation de la délimitation des zones humides :

• Postes de légende :

Sondages pédologiques

- Sondages pédologiques caractéristiques d'une zone humide
- Sondages pédologiques caractéristiques d'une zone non humide
- Sondages pédologiques avec refus à faible profondeur
- ▲ Sondages pédologiques non réalisables et non caractérisables pour cause de site inaccessible ou anthropisé
- Sondages pédologiques d'appoint caractéristiques d'une zone humide
- Sondages pédologiques d'appoint caractéristiques d'une zone non humide

Zones délimitées

- Zones humides avérées selon le critère pédologique
- Zones humides avérées selon le critère botanique
- Plans d'eau identifiés à partir du Scan25
- Zones urbanisées non prospectables contigues aux zones humides
- Zones non prospectables ou non caractérisables pour cause de site inaccessible ou anthropisé

SIG



BILAN DE LA DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES SUR LA BRESLE ET SES AFFLUENTS



Bilan des surfaces de zones humides

- Superficie de zones humides délimitées par critères et par régions :

	Bassin versant de la Bresle	Picardie	Haute-Normandie
Zone humide délimitée suivant le critère botanique (hors plan d'eau), en ha	1175	774	401
Zone humide délimitée suivant le critère pédologique, en ha	787	323	464
Total, en ha	1962	1097	865

- 1962 ha de zones humides
 - 1175 ha selon le critère botanique soit 60%
 - 787 ha selon le critère pédologique soit 40%

- 2,6 % du bassin versant de la Bresle en zone humide (5,9 % de ZDH sur le bassin Seine Normandie)



Réflexion sur la répartition générale des zones humides

- Répartition des zones humides
 - De la source à l'exutoire de la Bresle
 - Sur les principaux affluents : Vimeuse, Liger, Fontaine Saint-Pierre, Méline et Menillet.
- Présence de discontinuités marquées localement



Réflexion sur la répartition générale des zones humides

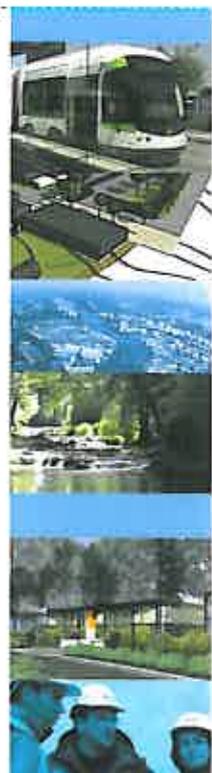
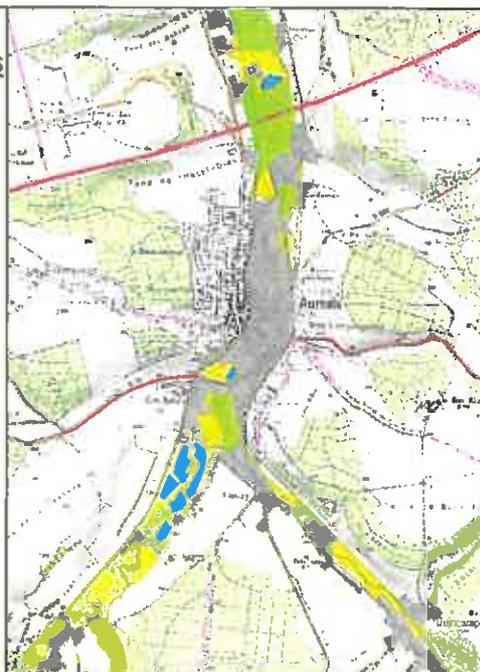
- Discontinuité au niveau des principales zones urbaines

Délimitation des zones humides du bassin versant de la Bresle

Résultats de la campagne de sondages pédologiques

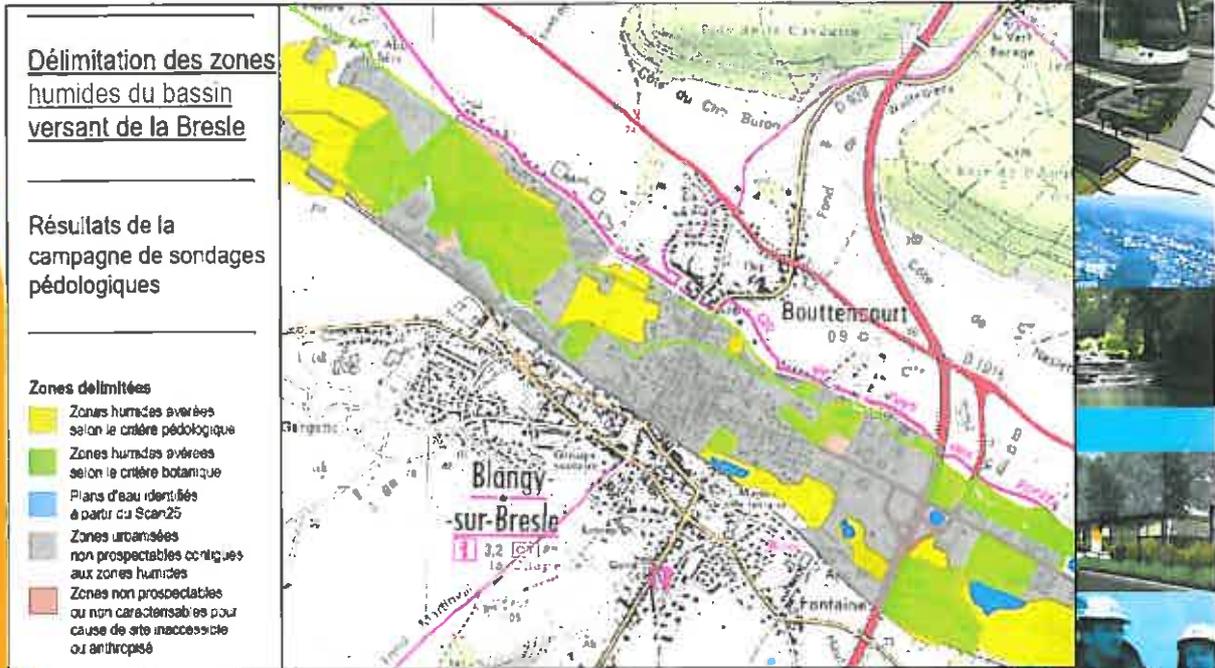
Zones délimitées

- Zones humides avérées selon le critère pédologique
- Zones humides avérées selon le critère botanique
- Plans d'eau identifiés à partir du Scan25
- Zones urbanisées non prospectables contigües aux zones humides
- Zones non prospectables ou non caractérisables pour cause de site inaccessible ou anthropisé



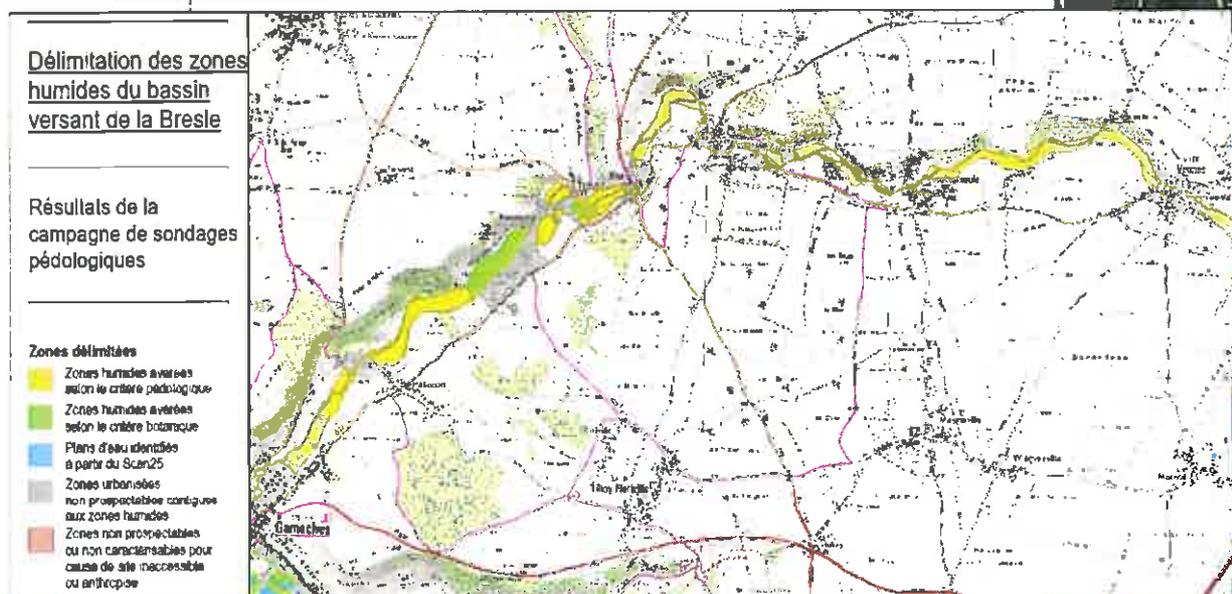
Réflexion sur la répartition générale des zones humides

Discontinuité au niveau des principales zones urbaines



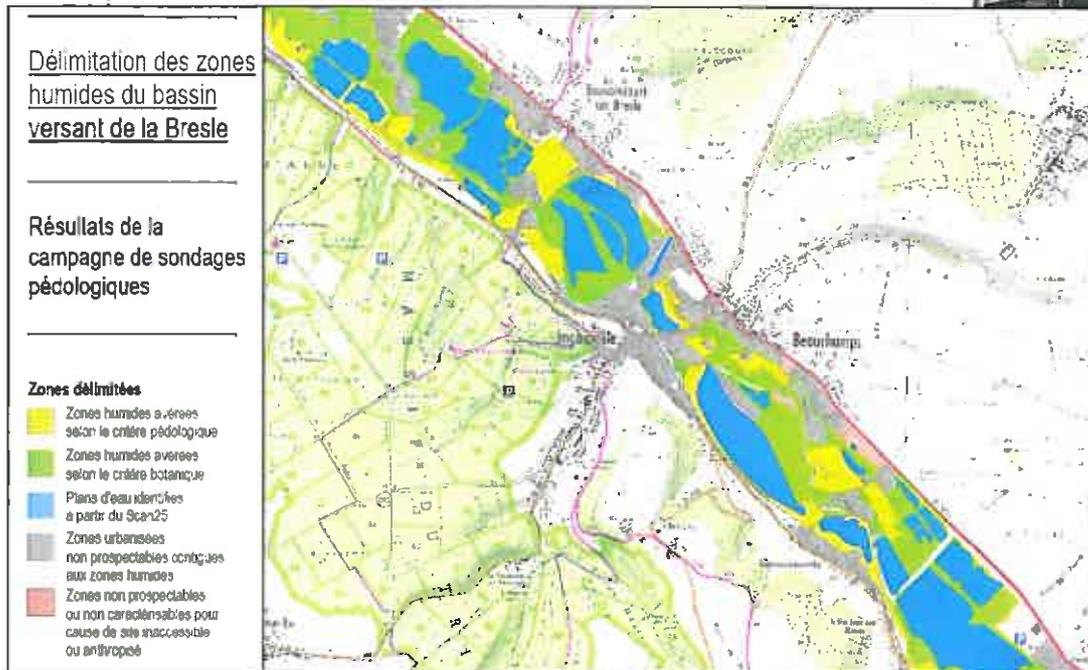
Réflexion sur la répartition générale des zones humides

Des zones humides à intérêts écologiques différents



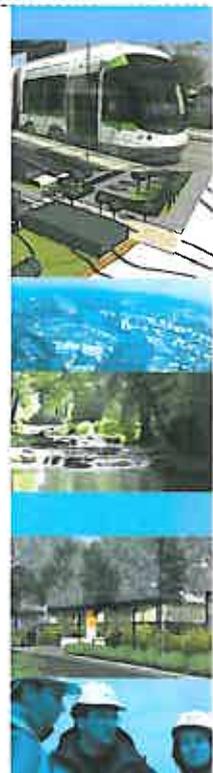
Réflexion sur la répartition générale des zones humides

- Discontinuité à proximité des sites d'extraction de sables et graviers



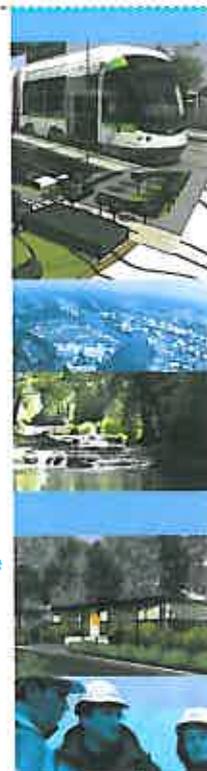
Réflexion sur la répartition générale des zones humides

- Visualisation des zones humides sur le bassin versant



Documents restitués

- Un atlas cartographique au **1/10 000, échelle de rendu et d'exploitation de l'étude**
- Des cartes au 1/30 000 permettant d'avoir une vue générale de la zone étudiée
- Un rapport accompagnant les cartes
- Une base de données géographique comportant les couches suivantes :
 - Sondages pédologiques principaux
 - Sondages pédologiques d'appoint
 - Zones humides avérées selon le critère pédologique
 - Zones humides avérées selon le critère botanique
 - Zones urbanisées non prospectables et contiguës aux zones humides
 - Zones non prospectables ou non caractérisables pour cause de site inaccessible ou anthropisé
- Un recueil de fiches descriptives de chacun des sondages principaux réalisés.



Bilan de l'étude réalisée

- Une superficie limitée de zones humides à l'échelle du bassin versant (2,6%)
- Un pourcentage important de ces zones humides identifiées à partir du critère sol (40%)
- Une discontinuité marquée des zones humides liée aux zones urbaines, zones d'activités et plans d'eau
- Un outil précis pour définir une politique de préservation/restauration des zones humides à l'échelle du bassin versant
 - Identification des zones les plus menacées
 - Identification des zones où l'intérêt écologique des zones humides peut être renforcé
 - Support pour la définition des zones humides intéressante au regard de la qualité de l'eau
 - ...



Utilisation des données

• Respect des échelles de réalisation des cartes

